**Résumé du projet de loi 5706**

Le projet de loi a pour objet d’approuver l’Accord de stabilisation et d’association entre les Communautés européennes respectivement leurs Etats membres et l’Albanie, qui s’inscrit dans le cadre du processus de stabilisation et d’association lancé en 1999 par l’Union européenne en faveur de cinq pays d’Europe du Sud-Est.

En juin 2000, le Conseil européen de Feira a confirmé que l’objectif de ce processus est l’intégration complète des pays de la région dans le courant politique et économique européen et a affirmé que « tous les pays concernés sont des candidats potentiels à l’adhésion ».

Accordant une attention particulière au respect de l’Etat de droit et des droits de l’homme et aux principes démocratiques, les parties s’engagent à contribuer à la stabilisation politique, économique et institutionnelle de l’Albanie ainsi que de l’ensemble de la région, par le développement de la société civile et la démocratisation, le renforcement des institutions et la réforme de l’administration publique, le développement du commerce et de la coopération économique par la mise en place d’une zone de libre-échange ainsi que la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.